RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON

Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 27/06/2025

VOI.25.00.A01728
OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE DOLE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise TERIDEAL
Considérant que des travaux de mise en place de terre végétale rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/06/2025 au 18/07/2025 RUE DE DOLE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 30/06/2025 et jusqu'au 18/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE DOLE dans sa partie comprise entre la RUE CHARLES DORNIER et le CHEMIN DE RONDE DE SAINT FERJEUX :

- La circulation est alternée par K10 ;
- pendant les travaux, des microcoupures de la circulation n 'excédant pas 3 minutes sont instaurées ponctuellement lors des phases de manœuvres nécessaires à l'apport de matériaux. ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :
Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 26 JUIN 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée